13

Pourquoi

l'on doit voter contre la Prohibition

Jeudi, le 29 Septembre, 1898.

N. B.—Conservez cette circulaire pour ne pas oublier la date du Plebiscite.

J

le
c'
en
Le
qu
aff
pr
dr
de

fen
spi
liqu

Qu'est-ce que le Plébiscite ?

Le peuple canadien sera appelé

JEUDI, LE 29 SEPTEMBRE COURANT,

le jour de la St-Michel, à se prononcer sur la question de la prohibition, c'est-à-dire à déclarer s'il entend que la fabrication, l'importation, la vente enfin le trafic général des liqueurs soient défendus ou non dans notre pays. Le Gouvernement fédéral n'a décidé de tenir cette consultation populaire qu'à la demande expresse de la secte des buveurs d'eau d'Ontario, qui affirment que tout le pays pense comme eux. Mais le gouvernement ne prend fait et cause pour aucun côté et laisse chacun voter comme il l'entendra. Libéraux et conservateurs peuvent voter à leur guise. Les intérêts de parti ne sont pas en jeu.

Voici la question qui sera soumise aux contribuables,

JEUDI, le 29 septembre courant :

	OUI.	NON.
Etes-vous favorable à la passation d'une loi défendant l'importation, la fabrication ou la vente de spiritueux, vin, bière, ale, cidre et de toutes autres liqueurs alcooliques comme breuvages ?		X

Si vous votez contre la prohibition, faites votre croix comme ci-dessus.

POURQUOI IL FAUT VOTER CONTRE.

Il faut voter non, car lors même que cette loi serait passée, elle manquerait son but et serait lettre morte.

La prohibition ne prohiberait pas, car il faudra toujours qu'il entre dans le pays du Vin de Messe, des alcools pour les besoins industriels et médicinaux.

Du moment qu'il y aura de la boisson, les ivrognes sauront bien la trouver.

Les buvettes seront apparemment fermées, mais les pharmacies seront des dépôts d'alcool où, au commencement, on ira boire avec une prescription du médecin, plus ou moins complaisant, et où, plus tard, on ira prendre un coup sans aucune cérémonie.

Les mauvaises maisons, les coins flambants ou secrets se multiplieront, ainsi que la distillerie clandestine et la contrebande.

IL FAUT VOTER CONTRE LA PROHIBITION, parce que la loi actuelle des licences est satisfaisante en ce qu'elle permet aux conseils municipaux de refuser toute licence sans empièter sur la liberté de chaque citoyen.

LA PROHIBITION A FAIT FAILLITE.

IL FAUT VOTER CONTRE LA PROHIBITION, parce que ce système a fait faillite partout où il a fonctionné : dans le Maine, le Vermont, le Rhode Island, le Kansas, l'Iowa et au Canada, là où le *Dunkin Act* et le *Scott Act* ont été essayés. Allez dans le comté de Brome, qui est sous le Scott Act, pour voir si vous ne pourrez pas avoir un verre de boisson partout.

L'exemple du Maine, entr'autre, est éloquent ; c'est un état protectionniste et cependant les liqueurs alcooliques se vendent ouvertement et publiquement dans toutes les villes et dans tous les villages ; il a produit plus de cas d'ivresse que dans le Massachusetts où la sagesse publique a établi une bonne reglémentation. L'exemple de l'Iowa a aussi son éloquence, les caves, les granges, les remises, les cabinets d'aisance même sont convertis en buvettes où l'on débite l'alcool. Les mêmes scandales et les mêmes abus se sont produits partout où l'on a voulu essayer de ce régime arbitraire.

DÉFENSE DE BOIRE DU VIN, DE LA BIÈRE OU DU CIDRE.

IL FAUT VOTER CONTRE LA PROHIBITION parce que les sectes d'Ontario veulent non-seulement faire défendre l'usage des liqueurs fortes' mais aussi celui des vins, des bières et même des cidres. Or, il est parfaitement établi que les peuples adonnés aux cidres et aux vins sont ceux chez qui l'alcoolisme fait moins de ravages.

POURQUOI NE PAS DÉFENDRE AUSSI LE TABAC ?

D'ailleurs, les abus qui se produisent par les boissons ne doivent pas plus provoquer la prohibition que les nombreux cas d'empoisonnement par les cigarettes et le tabac mâché ne peuvent autoriser la suppression de l'industrie du tabac.

LA DOCTRINE DU CHRIST EST CONTRE LA PROHIBITION.

Il faut voter contre la Prohibition parce que notre religion en repousse l'idée ; il y eut du vin aux noces bibliques de Cana et le Christ jugea même à propos de faire un miracle pour qu'il y en eut davantage ; en outre, il faut du vin chaque matin pour le saint sacrifice de la messe ; enfin les livres sacrés certifient que le vin réjouit le cœur de l'homme.

PERTE POUR LE PAYS.

Il faut voter contre la Prohibition parce que le pays perdrait inutilement un revenu de HUIT MILLIONS NEUF CENT MILLE PIASTRES, puisque l'expérience enseigne qu'il se boirait autant de liqueurs qu'il s'en consomme aujourd'hui. Une chose certaine, c'est qu'il se boirait plus de breuvages frelatés, plus de dangereux poisons et la caisse publique n'en retirerait aucun bénéfice.

VOULEZ-VOUS LA TAXE DIRECTE ?

Il faut voter contre la Prohibition parce qu'elle forcerait le Gouvernement à recourir à la taxe directe pour remplacer les millions que la Prohibition lui ferait perdre. Songez-bien que par la taxe directe un père de famille, ayant cinq enfants, aurait à payer une taxe directe de $13.00 à $14,00 par année. Pensez bien à ceci : tout électeur qui votera pour la Prohibition ou qui négligera d'aller voter contre, JEUDI, LE 29 SEPTEMBRE, déclarera par ce fait qu'il n'a pas d'objection à payer cette taxe directe.

PERTE DIRECTE POUR LES CULTIVATEURS.

Il faut voter contre la Prohibition parce qu'elle formera une partie importante du marché local à la production agricole.

En 1892, les sept distilleurs canadiens ont consommé 1,778,704 minots d'orge, de seigle et de blé d'inde. L'an dernier les brasseries ont déboursé, en grains et en impôts, $2,208,645 ; pour achat de chevaux, $360,000 ; pour du foin, $123,750.

IL FAUT VOTER CONTRE LA PROHIBITION, parce qu'elle développe l'hypocrisie, encourage la délation, c'est-à-dire le métier d'*informer*, sert de raison à l'augmentation des maisons louches et des mauvaises maisons, habitue les citoyens à la violation et au mépris des lois.

CHAQUE ELECTEUR DOIT VOTER.

La Province de Québec est opposée à cette mesure. Il faut qu'elle le dise avec éclat. Il faut que tout le monde vote, car chaque vote va compter.

Si la Province de Québec vote en masse contre la prohibition, cette mesure sera nécessairement enterrée.

Nous le répétons, il n'y a pas de politique en cette affaire.

Tous les journaux représentant toutes les opinions sont contre.

Voici ce que disait dans son dernier numéro d'août dernier, **La Semaine Religieuse**, l'organe du clergé du diocèse de Québec.

" L'alcoolisme, voilà l'ennemi ! sur ce point tous les esprits sont d'accord, mais quel est le meilleur moyen d'enrayer un mal qui a fait sombrer tant de vertus et de talents, qui a perdu tant de vies ; c'est alors qu'on ne s'entend plus.

" Le remède est dans la prohibition totale, prétendent les prohibitionnistes, malheureusement pour eux, les faits ont démontré le contraire partout où l'expérience a été tentée.

"Ainsi, au Canada, depuis une vingtaine d'années, plusieurs comtés ont tour à tour adopté la Prohibition absolue ; conséquence : le mal de

l'ivrognerie n'a fait que s'aggraver et la plupart de ces comtés sont revenus à l'ancien système.

" Aux Etats-Unis le résultat a été le même.

" On a constaté que dans ces Etats qui ont adopté la prohibition absolue, les infractions à la loi étaient si nombreuses que l'ivrognerie y était pour le moins aussi générale qu'ailleurs.

" Il ne suffit pas de faire des lois, il faut aussi les faire observer, et sous le régime de la prohibition totale comme il faudrait multiplier les poursuites judiciares au delà de toute mesure, on n'en intente presque pas et la vente des boissons alcooliques se trouve en quelque sorte affranchie de toute taxe.

" On ne réussit même pas à faire respecter la loi sous le régime de la nouvelle prohibition. On ne le veut pas ou l'on ne le peut pas.

" Les alambics privés continueraient à fonctionner et se multiplieraient à l'infini si la prohibition absolue " était décrétée."

Voici l'opinion de " **l'Evénement,**" l'organe du parti conservateur dans le district de Québec :

" Le Maine est un état prohibitionniste, c'est-à-dire que la fabrication, la vente ou l'achat de l'alcool y constitue un délit.

" Portland est une ville du Maine et sa population est de 50,000 âmes. Or, en quinze jours, tout dernièrement, 87 personnes y ont été condamnées pour ivresse par les tribuaux correctionnels.

" En songeant à cela, en pensant au 200 buvettes de Biddeford, une petite ville de 25,000 âmes, aux nombreux cabarets de Bengor, Augusta, Waterville, Lewiston, etc., on ne peut s'empêcher de dire que la prohibition est une bien mauvaise farce, et qu'après tout elle engendre plus de mal qu'elle ne fait de bien.

" En présence de ces faits les canadiens seraient bien mal inspirés si, le 29 septembre prochain, il votaient en faveur de ce système impossible qui a mal fonctionné partout où il a été mis en opération."

Voici l'opinion de **La Patrie**, l'organe des libéraux du district de Montréal.

" Nous combattons le mouvement de la Prohibition parce que nous avons la ferme conviction que cette mesure terriblement radicale servira bien mal la cause du bon ordre public, entraînera notre pays dans des abus plus graves que ceux que nous avons eu à déplorer jusqu'ici et jettera, sans avantage aucun, la pertubation dans notre situation éconmoique.

" Voyons ce qui s'est passé dans notre pays. De 1878 à 1885, on a essayé de la prohibition dans toutes les parties de la Confédération, et les effets ont été si peu satisfaisants qu'on l'a abolie presque partout depuis 1888. C'est que dans les plus beaux jours du Scott Act, il y eut plus de condamnations pour ivresse qu'après 1888.

" Qu'arriverait-il avec la Prohibition ? Le pays se peuplerait de petites distilleries clandestines, de fabriques de poisons, et la contrebande deviendrait la principale industrie du pays. Actuellement, il en coûte au moins $40 000 au gouvernement, seulement que pour surveiller les contrebandiers du golfe ; mais quelles sommes fabuleuses, il nous faudra payer quand le trafic des liqueurs sera défendu, quand il faudra faire la surveillance dans toute la Confédération, et avoir l'œil sur une frontière de 4,000 miles de longueur ! "

La Vérité, organe d'une portion importante du clergé, s'est prononcée contre la Prohibition. De même, le " Moniteur du Commerce, " organe des marchands du district de Montréal, et la " Gazette," qui a publié un fort article sur l'échec de la Prohibition dans l'Iowa.

Votre devoir et votre dévouement aux meilleurs intérêts du pays devront vous conduire aux bureaux de votation, **JEUDI, LE 29 SEPTEMBRE** pour voter **CONTRE** la **PROHIBITION.**